

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC SAINTE MENEHOULD, 1 RUE DROUET 51800 STE MENEHOULD déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Madame BIGAULT LAURA, représentant de la société SAS A&G COMMUNICATION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 25 RUE DE L ARQUEBUSE 51800 STE MENEHOULD, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BIGAULT LAURA	50	500 €
GUIMARD MARIE	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30087 33760 00020476101 30

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Stéphane FOURCROY
Chargé d'Affaires Professionnels
stephane.fourcroy@cic.fr

JST14

lu & approuvé
[Signature]
lu et approuvé
[Signature]

CIC Est
SAINT MENEHOULD
1, rue Drouet
51800 SAINT MENEHOULD

